



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne-Billancourt, le 23 novembre 2018

20 % DES PERSONNES EN EMPLOI AU MOMENT DU DIAGNOSTIC DE CANCER NE LE SONT PLUS CINQ ANS APRÈS

POUR FAVORISER LE MAINTIEN ET LE RETOUR À L'EMPLOI DE LEURS SALARIÉS, HUIT NOUVELLES ENTREPRISES SIGNENT LA CHARTE « CANCER ET EMPLOI »

Trois millions de personnes vivent aujourd'hui en France avec un cancer ou après un diagnostic de cancer. Sur les 1 000 nouveaux cas détectés chaque jour, 400 d'entre eux concernent des personnes en activité professionnelle. Le maintien et le retour dans l'emploi des personnes touchées par la maladie doit être une priorité de « l'après-cancer ».

Présentés en juin dernier, l'enquête nationale « *La vie 5 ans après un diagnostic de cancer – [VICAN 5](#)* » consacre un volet aux trajectoires professionnelles et à l'évolution des ressources. Les principaux résultats de cette étude nous enseignent que **la situation professionnelle des personnes qui ont eu un cancer est durablement modifiée. Aussi, 20 % des personnes âgées entre 18 et 54 ans et en emploi au moment du diagnostic ne travaillent plus cinq ans après** ; elles étaient 23 % deux ans après le diagnostic.

Cette perte d'emploi impacte plus fortement les personnes les plus vulnérables sur le marché du travail (les moins de 40 ans et les plus de 50 ans, les personnes les moins diplômées, celles ayant peu d'expérience et qui ont un contrat de travail précaire) et vient renforcer les inégalités sociales.

Cette enquête montre, par ailleurs, **l'impact bénéfique des dispositifs transitoires**, que sont l'arrêt maladie et le temps partiel thérapeutique, sur la trajectoire professionnelle. En effet, les personnes ayant eu un temps partiel thérapeutique, précédé d'un arrêt maladie, se trouvent plus souvent en emploi cinq ans après le diagnostic (84,6 % vs 68 % pour celles qui n'en ont pas bénéficié).

Ces éléments confirment l'impact de la maladie sur la situation professionnelle et la difficulté de poursuivre une activité sans un accompagnement spécifique. Les progrès thérapeutiques, qui permettent de guérir davantage de patients, et l'allongement de la durée du travail **nous engagent collectivement, pouvoirs publics et entreprises, à accompagner les travailleurs dans le retour et le maintien dans l'emploi.**

La **charte « Cancer et Emploi »**, que **huit nouvelles entreprises** signent aujourd'hui à l'Institut, a pour principal **objectif d'accompagner les salariés touchés par le cancer et promouvoir la santé**. Cette 4^è séance de signature porte à **37** le nombre d'entreprises engagées dans cette démarche.

Les entreprises qui signent la charte aujourd'hui : AFP, Apec, Groupe April, AstraZeneca, Groupe Cegos, Ipsen, Groupe Merck, Cabinet d'avocats Osborne Clarke.



Les quatre axes d'amélioration de la charte « Cancer et Emploi » :



1 - L'anticipation du maintien et du retour en emploi des personnes touchées par la maladie facilite l'adaptation de l'organisation à la situation spécifique de salarié et améliore ses conditions de travail.



2 - Les démarches de formation et d'information apparaissent essentielles pour inverser positivement le rapport à la maladie et accompagner de manière efficace les salariés.



3 - La promotion de la santé concerne l'ensemble des salariés qui peuvent agir de façon individuelle ou collective pour diminuer leur risque d'être confronté un jour au cancer.



4 - Les retours d'expérience et le partage de bonnes pratiques sont un moyen d'évaluer l'efficacité des dispositifs déployés dans l'organisation et d'y apporter les améliorations nécessaires.

« L'AFP participe déjà à des actions de prévention du cancer (cancer du sein, cancer colorectal) auprès de ses salariés avec l'appui de son service de santé au travail. De même, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi font déjà partie des pratiques de l'Agence. Cependant, il nous a semblé nécessaire de signer la Charte « Cancer et Emploi » afin de marquer encore plus notre engagement dans la lutte contre cette maladie. Notre objectif en souscrivant aux 11 engagements de la Charte est d'améliorer nos pratiques actuelles, notamment grâce aux échanges du Club des entreprises signataires. Nous souhaitons ainsi particulièrement structurer nos parcours de maintien dans l'emploi et travailler à la mise en place de référents pour accompagner les salariés dans leur maladie au sein de l'entreprise ».

Agence France-Presse, Philippe Le Blon, Directeur des Ressources Humaines

« L'Apec est engagée depuis plusieurs années sur la qualité de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux. C'est dans ce contexte que nous avons déployé différents dispositifs en matière de prévention (information, sensibilisation, formation...) destinés à l'ensemble de nos collaborateurs. La pyramide des âges de notre structure nous a par ailleurs tout particulièrement conduit à intégrer en amont la question du maintien dans l'emploi dans nos différents dispositifs RH (notamment en faveur des seniors). L'accompagnement des collaborateurs de retour après une longue absence est également une thématique sur laquelle nous souhaitons pouvoir avancer, conscients de notre responsabilité en la matière. La signature des 11 engagements « pour améliorer l'accompagnement des salariés touchés par le cancer et promouvoir la santé » s'inscrit donc pleinement dans nos objectifs prioritaires.»

Apec, Sabine FRANTZ, Directrice des Ressources Humaines et de la RSE

« Le Groupe APRIL est fier de signer la Charte « Cancer et Emploi ». Cette démarche s'inscrit dans un processus global d'amélioration de la qualité de vie au travail qui correspond pleinement à nos engagements et qui vient enrichir les nombreuses actions mises en place dans le cadre de notre politique RSE. Nous savons que le retour à l'emploi après un cancer peut-être compliqué si celui-ci n'est pas préparé, c'est pourquoi les échanges de bonnes pratiques nous permettront de réfléchir collectivement aux améliorations qui pourraient être mises en œuvre dans nos entreprises respectives.»

Groupe APRIL, Melissa Torres, Responsable Missions RSE et Handicap

« La signature de la Charte de l'INCa est pour AstraZeneca un engagement collectif : en tant qu'entreprise pharmaceutique, chaque jour, nous travaillons pour les patients et faisons en sorte qu'ils bénéficient des meilleurs traitements possibles. Mais les patients sont hors nos murs mais aussi en nos murs ! Les collaborateurs sont en droit d'attendre la même considération et attention quand ils sont touchés par le cancer personnellement ou un de leurs proches. La charte de l'INCa nous engage et conforte la démarche initiée depuis plusieurs mois pour mieux les soutenir mais aussi accompagner les équipes, les managers face à cette situation.»

AstraZeneca, Rachid Izzar – Président AstraZeneca France

« Leader de la formation professionnelle, le Groupe Cegos est depuis près d'un siècle un acteur engagé du monde du travail et des entreprises. L'accompagnement de chaque personne dans son parcours professionnel, et ce quelle que soit sa situation, est au cœur de notre mission. À ce titre, lorsque l'un de nos collaborateurs se trouve confronté au cancer, nous nous attachons à l'accompagner pour mieux vivre la maladie et à le soutenir dans le maintien et le retour à l'emploi. C'est dans cet esprit que Cegos a décidé, aux côtés du Secrétaire du CHSCT de l'entreprise, de s'engager auprès de l'Institut national du cancer et de signer la charte Cancer et Emploi. Cet engagement aux côtés d'autres signataires va aussi sans nul doute nous permettre d'enrichir nos pratiques et d'accompagner mieux encore nos collaborateurs. »

Groupe Cegos, Christophe Le Bars, Directeur des ressources humaines

« Les équipes d'Ipsen, sont impliquées dans l'amélioration de la qualité de vie des patients au quotidien. Aujourd'hui, en signant la charte des 11 engagements de l'INCa, IPSEN s'engage à améliorer l'accompagnement des collaborateurs touchés par le cancer ou par une maladie chronique évolutive. Par cette démarche, nous souhaitons réaffirmer notre volonté de développer un environnement de travail toujours plus inclusif en tenant compte des particularités liées à la maladie dans un objectif de maintien dans l'emploi. La santé de nos collaborateurs est au cœur de notre politique de Qualité de Vie au Travail. »

Ipsen, Régis MULOT, Executive Vice President, Chief Human Resources Officer

Chacun de nos collaborateurs, peut être concerné par une maladie chronique et notamment par un cancer. C'est pourquoi Merck souhaite mettre en œuvre pour ses collaborateurs, un cadre de vie au travail propice à la prise en compte de ces situations : comment rester à son poste ou revenir au sein de l'entreprise après une maladie chronique ? Comment prendre en compte au quotidien le rôle d'aidant d'un collaborateur ? Nous sommes très heureux d'avoir signé aujourd'hui la charte de l'INCa : c'est en effet un pas supplémentaire vers une meilleure réponse à l'ensemble de ces situations. »

Groupe Merck, Thierry Hulot - Managing Director – General Manager Biopharma | France

« Osborne Clarke est honoré d'adhérer à la Charte Cancer et Emploi et fier d'être le premier cabinet d'avocats à s'engager concrètement, par cette Charte, notamment à promouvoir les messages de prévention et à accompagner nos collaborateurs qui seraient confrontés au cancer. Cette démarche s'inscrit dans les valeurs humanistes et de responsabilité collective que nous nous attachons à promouvoir au quotidien. »

Cabinet d'avocats Osborne Clarke, Jérôme Scapoli, Avocat associé

Les entreprises qui se sont engagées en 2017 et 2018

Le 17 mai 2017 : AFNOR, Association nationale des directeurs des ressources humaines, Bordeaux Métropole, Carrefour, Groupe Casino, Disneyland Paris, Fermiers du Sud-Ouest groupe MAISADOUR, Institut national du cancer, Communauté d'agglomération Cannes-Pays de Lérins, Mutualité Française, Sanofi.

Le 15 novembre 2017 : Agence de services et de paiement, BNP Paribas, Laboratoires bioMérieux, Maison Chancerelle, Janssen France, Malakoff Médéric, Groupe Radiall.

Le 18 mai 2018 : ADMR Corse du Sud, Armatis-Ic, la CIPAV, City One Sud Est, Johnson & Johnson Santé Beauté France, Johnson & Johnson Medical SAS, la Mutuelle Générale, l'OETH, Groupe PSA, le Groupe La Poste, groupe Société Générale, Vinci Energies.

À propos de l'Institut national du cancer

Créé par la loi de santé publique du 9 août 2004, l'Institut national du cancer est l'agence d'expertise sanitaire et scientifique en cancérologie de l'État. Chargé de coordonner les actions de lutte contre les cancers, l'Institut, par sa vision intégrée de l'ensemble des dimensions sanitaire, médicale, scientifique, sociale, économique liées aux pathologies cancéreuses, met son action au service des personnes malades, de leurs proches, des usagers du système de santé, de la population générale, des professionnels de santé, des chercheurs et des décideurs dans les domaines de la prévention, des dépistages, des soins, et de la recherche. www.e-cancer.fr [twitter](https://twitter.com/INCa)

Pour aller plus loin :

- L'enquête VICAN 5 : [l'enquête complète](#) ; [la synthèse](#)
- Consultez la charte « [Cancer et Emploi](#) »

Contact presse : Lydia Dauzet – 01 41 10 14 44 - presseinca@institutcancer.fr